

**SOCIETE COOPERATIVE POUR LA PRODUCTION
AGROPASTORALE AU CAMEROUN**



AFRICA FOOD COOP-CA
P R O D U C T I O N

LE PROJET

La Nouvelle Vision de l'Agropastoral en Afrique

Une entreprise en marketing de réseau !

S O M M A I R E

I.	LE PROJET	2
I.1	Un contexte opportun.....	2
I.2	Origine du Projet.....	3
I.2.1	L'idée	3
I.2.2	L'information.....	3
I.2.3	Le Temps.....	3
I.2.4	Le capital humain.....	4
I.2.5	Le matériel.....	4
I.2.6	L'argent.....	4
II.	PRESENTATION DE L'ENTREPRISE	8
II.1	Missions de la Société Coopérative AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-CA.....	8
II.2	Son équipe	8
II.3	Les perspectives.....	9
III.	ANALYSE SWOT	9
III.1	Nos Forces.....	9
III.1.1	La disponibilité des terres agricoles et les terres arables.	9
III.1.2	Les besoins en denrées alimentaires.....	10
III.1.3	La disponibilité des cadres bien formés.....	10
III.1.4	Le marché.....	10
III.2	Nos faiblesses.....	10
III.2.1	Le manque d'ouvriers et de techniciens agricoles bien formés.....	10
III.2.2	Le renforcement permanent des capacités de nos gestionnaires.....	10
III.2.3	Les distances économiques.....	11
III.3	Nos opportunités.....	11
III.3.1	Notre planification stratégique.....	11
III.3.2	Des professionnels en gestion d'entreprise.....	12
III.3.2.1	Le capital humain.....	13
III.3.2.2	Le projet management.....	13
III.3.2.3	Le business analyst.....	14
III.3.2.4	Commerce marketing et ventes.....	14
III.3.2.5	Comptabilité – Finances – Fiscalité - Droit.....	14
III.3.3	Des professionnels en gestion technique et production.....	14
III.3.3.1	La coordination technique.....	14
III.3.3.2	Les agronomes.....	15
III.3.3.3	Les agriculteurs.....	15
III.3.3.4	Les éleveurs.....	16
III.3.3.5	Les pisciculteurs.....	16
III.3.4	Le développement durable.....	16
III.3.5	Hydrologie - Hydrique - Irrigation.....	17
III.3.6	Qualité - Hygiène - Sécurité - Environnement (QHSE)....	18
III.3.7	Aménagement des sites des exploitations.....	19
III.3.8	Recherche et Développement.....	22
III.4	Nos menaces.....	22
III.4.1	L'accès à la terre.....	23
III.4.2	Les financements.....	23
IV.	CONCLUSION	23

I. LE PROJET

I.1 UN CONTEXTE OPPORTUN

Dans un environnement où tout est à faire, où le nombre de personnes concernées par l'extrême pauvreté ne cesse d'augmenter, il est dorénavant presque inéluctable de se poser des questions sur les perspectives d'avenir. Nous sommes entourés de personnes qui ont tant de besoins! Des personnes qui viendront chez nous, que nous le voulions ou non, pour réclamer le partage du peu que nous aurons eu. Face à la pauvreté, personne n'est en sécurité.

Pour faire face à l'éventualité d'une anarchie consécutive à l'extrême pauvreté, nous avons l'impérieux devoir d'innover, de créer, de susciter la réflexion autour de notre participation effective et concrète dans la lutte pour l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens. La réflexion autour du rôle à jouer pour être utile devient une urgence pour chaque citoyen.

Un projet de développement est un ensemble cohérent d'activités menées collectivement, qui nécessitent des moyens humains, financiers, matériels et dont l'objectif ultime est l'amélioration du niveau socio-économique du milieu, des conditions et du niveau de vie locale de la population. Limité dans le temps et l'espace, le projet a pour but d'enclencher une synergie de développement, par l'identification et la valorisation des ressources disponibles dans l'écosystème. La population est alors appelée à s'investir dans le projet pour s'approprier les techniques de production et la philosophie d'un développement social et solidaire local durable. Un projet de développement s'appuie sur une vision du bien-être social, et la mise en place de stratégies innovatrices et participatives de ceux qui ont la faculté de faire précéder l'action par la pensée. Bien que la pensée soit individuelle, l'action qui suit doit être partagée.

Les cinq domaines vitaux où les besoins doivent être impérativement satisfaits sans délais sont :

- L'ALIMENTATION
- LA SANTE
- LE LOGEMENT
- L'EDUCATION
- LE VETEMENT

Les réflexions menées dans le cadre d'un projet agroalimentaire de conditionnement et de distribution des denrées alimentaires, ont inexorablement débouchées sur des difficultés relatives au manque de sources d'approvisionnement fiables et pérennes. Toute difficulté pouvant être considérée comme une opportunité à saisir, il est devenu évident que le secteur de l'agropastoral offre d'immenses potentialités et perspectives à saisir. Nous nous sommes rendu compte qu'il y avait de l'espace dans le secteur de l'agropastoral pour nous rendre utiles.

Pour avoir un aperçu de statistiques liées à la situation géographique et agro écologique de notre pays, télécharger et visiter le fichier : [CMR - CP_fra.PDF](#)

Il y a de l'espace pour s'épanouir dans l'agriculture créer de la richesse et la partagée entre les parties prenantes.

I.2 ORIGINE DU PROJET

À la réflexion, nous nous sommes vite heurtés au problème d'approvisionnement en

denrées, nous qui voulions nous lancer dans l'agroalimentaire. Mettre sur pied une entreprise agropastorale nous a semblé plus raisonnable. Comme premier exercice, nous avons passé en revue les ressources disponibles. L'organisation économique dans un écosystème repose sur l'audace de ses entrepreneurs, sur leur subtilité dans la combinaison des six données d'entrée clés du processus, appelés RESSOURCES, et qui sont indispensables à la création de la valeur. Ces ressources sont: l'IDEE D'ENTREPRISE, LE TEMPS, LE CAPITAL HUMAIN, LES FINANCES, LE MATERIEL et L'INFORMATION. Si une de ces données venait à manquer, l'entreprise serait vouée à l'échec.

1.2.1 L'IDÉE

L'idée d'entreprise est une inspiration de l'initiateur du projet d'entreprise. C'est une ressource rare qui appartient aux rêveurs, à ceux qui voient les choses telle qu'elles devraient être et qui se demandent: pourquoi pas ? C'est l'expression d'une vision perspective et prospective du service, inscrite dans la durée, dans une communauté. L'idée d'entreprise appartient à ceux qui sont sortis de la caverne du suivisme et de la végétation, ceux qui cessent d'être des choses, des cafards sans ailes pouvant être avalés par la première poule venue, et qui s'inscrivent dans la liste des hommes, des vrais hommes au sens Baham du terme, ceux qui peuvent transformer leur écosystème par leur capacité à agir sur l'économie. Le travail à ce stade réside dans la modélisation de cette idée pour en faire un projet et plus tard un processus. L'idée ici est la mise sur pied d'une entreprise agropastorale.

Il va sans dire qu'une entreprise est un processus capable d'être répété, qui crée et distribue quelque chose de valeur répondant à un désir ou à un besoin d'autres individus, à un prix qu'ils sont prêts à payer, et d'une manière qui satisfait leurs besoins et leurs attentes, en vue de dégager des bénéfices suffisants pour ses propriétaires afin de poursuivre son activité.

1.2.2 L'INFORMATION

L'information comme le matériel est tout aussi disponible dans l'environnement naturel et culturel de l'écosystème. Y accéder est aussi fonction du besoin de l'origine et du dépositaire. En disposer est fonction de la relation nouée avec ce dernier. Les données statistiques disponibles dans le secteur au Cameroun indiquent que :

- Le déficit en manioc de table est de 50% (Cf. La voix du paysan) De plus, le Messenger dans sa publication du 28 Mai 2014 parle de près de 800 milliards de pertes par an associées à ce déficit.
- En 2014 le déficit en maïs au Cameroun était de 200 000t. (Investir au Cameroun du 13 déc. 2013)
- La Production nationale de riz au Cameroun ne répond pas aux besoins d'autosuffisance alimentaire des populations. Par conséquent, la quasi-totalité de cette denrée alimentaire, très prisée, est simplement importée.

1.2.3 LE TEMPS

Le temps est notre ressource la plus précieuse, la plus généreuse. Il ne se stocke pas, ne se rattrape pas non plus. Le temps est équitablement partagé à tous les êtres humains. Un capital de 86400 unités de temps nous est également octroyé tous les matins.

C'est la ressource la plus délicate. Elle est non renouvelable, ne se stocke pas et n'est pas cessible. C'est à chacun de nous de savoir valoriser cette richesse. De plus, la conjugaison du temps disponible par les uns et les autres constitue une richesse inestimable. Le temps est le facteur générateur du travail encore appelé énergie.

I.2.4 LE CAPITAL HUMAIN

Le capital humain est au cœur du dispositif de déploiement et de développement de l'entreprise. C'est lui qui développe par son travail, les énergies nécessaires à la création de la valeur. L'homme est au cœur du processus pour opérer, grâce à des outils et les techniques qu'il maîtrise, les transformations nécessaires des données d'entrée en données de sortie. C'est lui le maître d'œuvre. L'HOMME est l'être initial. Il est au cœur de l'activité sociale. Le Cameroun constitue un vivier de jeunes hommes et de femmes volontaires, bien formés dans des domaines très diversifiés, qui ne demandent qu'à se voir offrir des opportunités concrètes afin d'exprimer toute leur créativité et génie dans la lutte contre la pauvreté. Mais notre société tarde à donner à notre capital humain un cadre structuré qui lui permette d'exprimer son plein potentiel, de libérer toute son énergie et sa créativité.

I.2.5 LE MATÉRIEL

Le matériel est disponible dans l'environnement naturel et culturel de l'écosystème. Y accéder est fonction du besoin, de l'origine et du dépositaire.

Situé en Afrique centrale, légèrement au-dessus de l'Équateur, le Cameroun est couvert par 5 zones agro-écologiques sur les 7 grandes zones qui couvrent le globe terrestre. Les données pédologiques, géologiques et géomorphologiques sur les sols du Cameroun révèlent une grande variété pédogénèse et surtout un caractère marqué par le rajeunissement dû au volcanisme récent au Centre, et par une puissante érosion au Nord. Par ailleurs, la grande diversité climatique du Cameroun fait de ce pays un espace idéal et propice à la grande révolution verte dont a besoin l'Afrique en général et le Cameroun en particulier.

I.2.6 L'ARGENT

La finance recouvre un domaine d'activité, celui du financement, qui consiste à fournir l'argent nécessaire à la réalisation des opérations économiques dans une entreprise. Or qui dit finance dit monnaie.

La monnaie est un instrument conventionnel d'échange des biens et services dans un écosystème. Elle a pour rôle de capturer pour les consolider, les énergies dégagées par le travail de l'homme dans l'activité économique qui a cours dans l'entreprise et qui a pour objectif la création de la valeur. Or, le travail est un déploiement d'énergies au cours duquel l'homme développe une puissance dans le temps en contrepartie d'un salaire convenu. Le salaire est donc une partie de l'énergie développée par le travail de l'homme, et capturée par la monnaie de sa paie. Il doit consommer ce salaire, cette paie, pour compenser les forces qui l'ont générée, et pouvoir continuer à travailler, à condition que les profits, sous forme de rendement entre l'énergie qu'il consomme et l'énergie qu'il génère, justifient son activité.

Dès lors, nous comprenons que le salaire est la contrepartie du travail, et que c'est le profit, qui justifie la poursuite de l'activité de l'homme qui en est le revenu. La monnaie est donc un instrument conventionnel d'échange des biens et services que l'homme valorise par

son travail dans son écosystème. C'est le véhicule des énergies communément générées, dans une recherche permanente des équilibres des forces dans la communauté qui l'a adoptée, pour mieux gérer l'équité entre cet être social qu'est l'entreprise, et l'être initial qu'est l'individu, le travailleur ou le consommateur. Si le travailleur ne maîtrise pas cet élément MONNAIE qui cristallise ses efforts, il sera sûrement floué par celui-là même qui le maîtrise !

Pour gérer ces équilibres de manière équitable et motivante pour les uns et les autres, pour que L'homme soit en même temps, maitre d'œuvre et maitre d'ouvrage de son destin, nous avons créé le néologisme EMPLOIPRENEUR. Un "emploipreneur" est un employé-entrepreneur. Il a deux apports dans l'entreprise coopérative dans laquelle il va s'investir.

- Par son apport en numéraire à un minimum requis, Il contribue à la constitution du capital de base de l'entreprise coopérative qu'il intègre. C'est le capital social de l'entreprise. C'est sur la base de cet apport en numéraire que son revenu est calculé sur le bénéfice réalisé en fin d'exercice.
- Par son apport en industrie, il s'investit dans la création de la richesse de l'entreprise coopérative qu'il a intégrée, en travaillant dans son domaine de compétence, dans les systèmes et structures mis en place par l'organisation. Il a droit à une redevance salariale en contrepartie du travail ainsi accompli.

Dans ce système qui combine apport en numéraire et apport en industrie, le travailleur reçoit sa juste part de la richesse créée par l'ensemble des coopérateurs. Par le fonctionnement démocratique, il contrôle la vie de l'entreprise qu'il anime. Dans un principe gagnant-gagnant, nous nous assurons que le fruit du travail revienne à celui qui l'a accompli : l'EMPLOIPRENEUR. En effet, La société coopérative est un groupement autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs, au moyen d'une entreprise dont la propriété et la gestion sont collectives et où le pouvoir est exercé démocratiquement et selon les principes coopératifs.

Les ressources financières indispensables à la réalisation des activités dans les délais prévus, seront mobilisées non seulement à travers le versement des parts souscrites par les coopérateurs, mais aussi à travers d'autres pistes de financement qui restent à explorer. Par ailleurs, le respect des engagements pris par les uns et les autres demeure la condition sine qua non à la réussite de ce projet.

A la question de mon coach Souop Soffo Sa'a Mekù (Lucas KAMDEM) : Travail humain, aliénation ou libération ? Nous répondons que : le travail est aliénation, si on travaille pour quelqu'un d'autre. Quand on ne travaille que pour son salaire, pendant que le revenu du travail ainsi accompli est empoché par celui qui s'appelle patron ou maitre d'ouvrage, alors que c'est nous le maitre d'œuvre, nous ne sommes qu'esclave. Ici, L'homme n'est qu'une ressource comme toutes les autres, un consommable en somme. Le travail n'est libération dans ce cas, que pour celui dont son travail à lui consiste à faire travailler les autres afin qu'il empoche le revenu. Or, celui qui fait travailler des esclaves ne pense pas gagnant-gagnant. Et c'est ce qui déséquilibre tous les écosystèmes capitalistes.

Le travail ne sera libération que pour ceux qui travaillent pour eux-mêmes, ceux qui sont à la fois maitre d'œuvre et maitre d'ouvrage. Nous ne trouvons cette formule que chez les ouvriers spécialisés, les T du cadran PI de Robert T. KIYOSAKI. Seulement, nous savons tous que ceux-ci ne seront jamais ni libres, ni riches, encore moins heureux et fiers car, ils ne travaillent presque pas pour eux-mêmes, mais pour leur métier. Ils sont esclaves de leur spécialité et leurs revenus semblent capturés par leurs clients qui, de ce fait, deviennent les vrais patrons. C'est le client qui est roi !

Le travail ne libèrera définitivement que lorsque, par l'interdépendance des spécialistes de plusieurs domaines conjugués dans une synergie de groupe, les travailleurs se sentiront la nécessité de la mutualisation des ressources pour des gains encore plus grands et partagés. C'est ce qui fait la force des entreprises en marketing de réseaux aujourd'hui. Dans le cadre des entreprises coopératives, l'AUSCOOP l'Acte Uniforme relatif aux droits des Sociétés COOPératives limite la valeur du capital financier à 20% alors que le capital humain prend 80% de valeur dans l'entreprise. Ici, l'emploipreneur est au cœur de l'intérêt de l'entreprise coopérative. L'homme se réalise et est orienté but ! Il est tout positif. Il aide son collègue à surmonter ses difficultés professionnelles, il en a intérêt ! On s'épaule mutuellement pour que les lois du rythme hypnotique de Napoléon HILL ainsi que celle des réseaux de METCALFE nous soient favorables.

Nous notons avec amertume que les entreprises agricoles ou agropastorales au Cameroun, sont remarquables par leurs tailles et qu'il n'existe pas de moyenne entreprise entre les multinationales et les agriculteurs de subsistance. L'organisation structurale fait défaut aux entreprises locales dans ce secteur. Une organisation qui valoriserait toutes les ressources nécessaires à l'entreprise tel que décrit plus haut, qui donnerait sa juste place au capital humain en le plaçant justement au cœur des processus, est au cœur de la création de la valeur et de la richesse. La mise en place des systèmes de gestion de ces ressources de manière efficace et efficiente intégrerait tous les domaines d'activité qui concourrait à la réalisation de meilleurs rendements.

LA VISION D'AFRICA FOOD COOP CA

Organiser les activités de l'AGROPASTORAL dans le cadre d'une entreprise qui réponde le plus efficacement possible aux diverses problématiques du domaine, dans notre société d'aujourd'hui, dont entre autres :

- la valorisation de l'abondant capital humain disponible, par la fidélisation de la main d'œuvre, la mutualisation des ressources et le développement d'un service à la personne efficace
- L'intéressement des membres de l'entreprise par la mise en commun des apports et le partage des revenus
- La valorisation des terres agricoles disponibles par la création d'exploitations agricoles modernes
- La gestion des activités agropastorales dans le cadre d'une entreprise coopérative, une entreprise qui appartient à ses coopérateurs, et non une coopérative qui regroupe des entreprises indépendantes.

Notre technologie d'entreprise est un agencement logique de techniques et systèmes intégrés, qui nous permette d'élaborer une structure d'entreprise tenant compte des avancées scientifiques et techniques de l'heure, dans le domaine de l'agriculture, en intégrant des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, Elle dégage quatre des aspects les plus accentués des problèmes qui se présentent à notre société :

1. le respect et la protection de l'environnement,
2. le social avec la résorption du chômage et la lutte contre la pauvreté, la lutte contre l'exode,
3. l'économique avec la création durable d'une richesse partagée,
4. le politique avec la conjugaison de l'être social qu'est la coopérative et l'être initial et premier

qu'est le coopérateur.

Nous allons offrir une solution efficace aux problèmes posés par le passage de notre agriculture traditionnelle à celle de seconde génération. Une entreprise a besoin de combiner les six ressources, dans divers processus habilement coordonnés pour produire et distribuer de la valeur en biens et services. Nous avons choisi de produire de la nourriture en denrée alimentaire afin de nourrir notre population en lui assurant un bon revenu. Au regard de toute cette analyse, il nous a fallu choisir une forme juridique favorable pour notre entreprise. Une forme juridique qui intègre pour les résoudre, les limites que nous avons ressorties à l'analyse des ressources.

Notre atout aujourd'hui est l'OHADA (l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires). Les pays parties prenantes dans cette organisation dont le Cameroun ont adopté des lois organisant les activités économiques. Dans la panoplie des actes de loi de l'OHADA il y a L'AUSCOOP : L'ACTE UNIFORME RELATIF AU DROIT DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES.

ENTREPRENDRE dans une SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE, c'est fédérer toutes les ressources, dans une démarche cohérente, pour produire des biens et les mettre à la disposition de ceux qui en ont besoin et ils sont si nombreux, et en même temps produire de la richesse qui INTERESSERA toutes les parties prenantes qui sont les COOPÉRATEURS ! Ici nous devons changer de paradigme, quitter nos clivages et nous engager.

« Notre histoire est parsemée de progrès nés de la détermination des "cavaliers seuls". Mais à l'ère du travailleur du savoir, les exploits les plus remarquables sont l'apanage de ceux qui maîtrisent l'art du "nous". La véritable grandeur ne peut désormais résulter que d'une coopération altruiste et sans réserves, dans un respect mutuel et pour le bien de tous. »,

STEPHEN R. COVEY.

La Société Coopérative avec conseil d'administration pour la Production Agropastorale au Cameroun en abrégé AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-CA. a pour objet la production agropastorale par la création et la mise en valeur des exploitations agricoles, la création et la mise en valeur des fermes d'élevage pour produire et distribuer de la nourriture en denrées alimentaires et en produits de l'élevage.

Les objectifs sont :

- Distribuer un salaire décent aux coopérateurs, en contrepartie de leur travail au jour le jour.
- Distribuer aux coopérateurs le produit du travail commun en fin d'exercice, au prorata de l'apport en numéraire de chacun au capital de l'entreprise

Les cadres juridique, structurel et fonctionnel qui encadrent notre projet reposent sur :

- L'AUSCOOP : L'ACTE UNIFORME RELATIF AU DROIT DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES.
- LA LOI DE METCALFE

La loi de Metcalfe stipule que la valeur d'un réseau est égale au carré de ses utilisateurs. Ainsi, l'intérêt d'un réseau tend à s'accroître beaucoup plus vite que la somme de ses utilisateurs. Par conséquent, plus un réseau est dense, plus il se révélera profitable pour l'ensemble et pour chacun de ses membres.

Nous aspirons au développement d'un système agroalimentaire qui assoit la souveraineté alimentaire locale, qui garantit la sécurité alimentaire des consommateurs et

une vie décente aux producteurs, qui respecte les écosystèmes et qui diminue notre dépendance collective des produits agroalimentaires d'importation souvent de piètre qualité qui inondent le marché local et sous régional.

L'agriculture biologique est notre cheval de bataille. En effet, l'agriculture biologique s'oppose à l'agriculture scientifique. L'agriculture biologique est culturelle c'est-à-dire, naturelle et améliorée, pour répondre aux exigences de la rentabilité tout en restant ancrée dans son biotope qu'elle protège et respecte. Alors que l'agriculture scientifique, c'est quand la science croise l'agriculture sur son chemin. Cette catégorie concerne les scientifiques dont l'activité première n'est pas l'agriculture, mais qui s'y sont retrouvés au gré de leurs travaux intéressés.

II. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Les fondements de notre entreprise sont de trois dimensions :

II.1 MISSIONS DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-CA

La mission de "AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-CA" est triple :

- 1 - Produire de la nourriture en denrées alimentaires afin de nourrir le milliard deux cent millions d'africains qui vivent en Afrique et ceux de la diaspora,
- 2 - Valoriser, par un travail décent et pérenne, les seigneurs de la terre que sont les agronomes, les ingénieurs et les techniciens d'agriculture
- 3 - Créer de la richesse durable par une synergie entre les coopérateurs.

Dans cette perspective, pour l'essentiel, le modèle économique de la coopérative se fondera sur la production et plus tard la transformation des denrées alimentaires. Donc le modèle économique de la coopérative ici proposé consistera à produire elle-même, dans ses propres ateliers, sur les propres terres qui lui seront attribuées, au moyen de son propre personnel et de ses propres outils des aliments qu'elle mettra à la disposition du consommateur local, mais aussi sous régional.

II.2 SON ÉQUIPE

« L'environnement le plus efficace en affaires est celui qui peut naître de l'alliance amicale d'un groupe d'individus déterminés à s'entraider pour réaliser un but précis. Ce genre d'alliance s'appelle le MASTERMIND. Par son action, chacun pourra s'associer à des individus soigneusement sélectionnés, dont les membres contribueront à l'alliance d'esprits ainsi formée, leurs connaissances, leurs expériences leurs éducations leurs plans ou leurs idées correspondant à ces besoins, afin de réaliser un objectif commun clairement défini. »,
NAPOLÉON HILL.

Notre équipe est constituée de professionnels de divers domaines, incluant la gestion d'entreprise, l'agronomie, le business management, le génie civil, etc. Cette équipe multidisciplinaire est conduite par Mr. Luc KAMTO et Mme Nicole NGATCHOU, qui pétris de leurs nombreuses années d'expérience dans leurs domaines d'activités respectifs ont engagé la réflexion autour de la faisabilité de ce projet depuis le 11 Mars 2017.

"AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-CA " s'appuiera sur les textes juridiques suivants

1. L'AUSCOOP Cf. AUSCOOP.PDF / Cf. Les nouvelles coopératives OHADA expliquées en 18 questions
2. Les STATUTS Cf. STATUTS AFRICA FOOD PRODUCTION COOP CA
3. Le Règlement Intérieur Cf. REGLEMENT INTERIEUR AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-CA

II.3 LES PERSPECTIVES

La forme coopérative de notre entreprise est une forme favorable au vivre ensemble que notre pays recherche tant. Cette forme est en train de prendre corps chez nous. Elle prévoit une mise en commun des moyens, une gestion démocratique de l'entreprise, et un partage équitable des revenus.

III. ANALYSE SWOT

L'analyse SWOT (Strengths – Weaknesses – Opportunities – Threats) ou AFOM (Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces) est un outil d'analyse stratégique. Il combine l'étude des forces et des faiblesses d'une organisation, d'un territoire, d'un secteur, etc. avec celle des opportunités et des menaces de son environnement, afin d'aider à la définition d'une stratégie adaptée de développement. Le but de l'analyse est de prendre en compte dans la stratégie, à la fois les facteurs internes et externes, en maximisant les potentiels des forces et des opportunités et en minimisant les effets des faiblesses et des menaces. La plupart du temps cette analyse est conduite sous la forme de réunions rassemblant des personnes concernées par la stratégie ou des experts.

III.1 NOS FORCES

Toutes les statistiques nous sont favorables :

III.1.1 La disponibilité des terres agricoles et les terres arables

Nous comptons coloniser toutes les terres disponibles dans toutes les régions pour créer nos fermes d'élevage et nos exploitations agricoles. L'accès à la terre pourra se faire de quatre manières :

L'attribution

Nous nous adresserons à l'Etat via ces auxiliaires en la matière que sont les chefs de village de troisième degré. C'est eux les dépositaires des terres. En cas d'accord pour l'attribution, la procédure de mise en valeur sera engagée, avec dans un premier temps l'obtention du TITRE DE CONCESSION. Puis, avec la mise en valeur du site, nous engagerons les démarches pour l'obtention du TITRE DE PROPRIETE.

L'acquisition

Nous pouvons aussi envisager que AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-CA cherche à acquérir des terres par l'achat. Dans ce cas elle devra faire les démarches idoines auprès des propriétaires à cet effet.

La location

Toujours auprès des chefs de village de troisième degré, nous pourrions négocier avec les propriétaires, la location de terres agricoles pour une durée qui nous permette d'entrevoir l'amortissement des investissements de leur viabilisation pour retrouver l'équilibre financier de l'entreprise. Les terres louées devront avoir des superficies suffisantes qui permettent d'envisager ces amortissements et la rentabilité économique des projets.

Le fermage

Le fermage consiste à remettre la gestion d'une ferme à AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-CA sous des conditions d'exploitation et de partage du produit négociées entre les deux parties, et un contrat de fermage conclu en bonne et due forme.

L'accompagnement

Pour les concessions des zones à habitat clairsemé comme dans les hauts plateaux de l'Ouest Cameroun par exemple, on accompagnera les résidents qui voudront travailler avec AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-CA dans le cadre d'un contrat de partenariat d'assistance technique de la part de l'entreprise et d'exclusivité dans l'achat pour l'écoulement du produit du résident.

III.1.2 LES BESOINS EN DENRÉES ALIMENTAIRES

La culture des denrées alimentaires à cycle court, incluant : les cultures maraîchères, tomates, poireaux, gombo, pastèques, sorgho, oignon, arachide, soja, niébé, etc., sera pratiquée dans un premier temps. Les cultures à moyen cycle (maïs, manioc etc.), ainsi que celles à cycle long (ananas, banane, plantain, etc.) seront pratiquées plus tard. A travers les perspectives futures nous jugerons de la nécessité de nous investir dans la création de vergers et autres arbres fruitiers.

III.1.3 LA DISPONIBILITÉ DES CADRES BIEN FORMÉS

Nous disposons dans notre pays d'universités et d'instituts supérieurs qui forment des cadres dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage et de l'entrepreneuriat agropastoral. Il nous revient de valoriser cette ressource essentielle pour notre bien-être, le bien-être de nos coopérateurs.

III.1.4 LE MARCHÉ

Nous négocierons des lois cadres avec des partenaires de manière à assurer la vente de nos produits quelle que soit la qualité et la fluctuation des prix sur les marchés locaux et sous régionaux.

III.2 NOS FAIBLESSES

Nous n'occulterons pas les difficultés qui ont été aussi identifiées. Ainsi nous nous rapprocherons de toute initiative coopérative ou expertise déjà active dans le secteur de la production des denrées alimentaires afin de bénéficier de leur expérience en matière de gestion des difficultés.

III.2.1 LE MANQUE D'OUVRIERS ET DE TECHNICIENS AGRICOLES BIEN FORMÉS

Nous déploierons une stratégie de gestion de notre ressource la plus chère : nos coopérateurs. Le personnel, nos coopérateurs seront recrutés sur place avec des qualifications prouvées ou alors recrutés puis formés dans notre centre de formation métier. Nous nous engageons d'entrée à procéder à la formation de notre personnel dans ces deux catégories qui sont à notre portée : les ouvriers agricoles et les techniciens d'agriculture. D'ailleurs, un système de formation continue et de mise à niveau permanent du personnel sera élaboré par la coordination technique

III.2.2 LE RENFORCEMENT PERMANENT DES CAPACITÉS DE NOS GESTIONNAIRES

Tous les cadres de la société feront dès que possible une formation en management de projet indispensable dans le cadre de nos activités. D'autres mises à jour et recyclage seront programmés par l'entité en charge du Développement du capital humain.

III.2.3 LES DISTANCES ÉCONOMIQUES

La géographie économique nous parle de la notion de distance économique qui peut être comprise comme le temps nécessaire, en termes de difficultés éprouvées, pour relier deux zones d'un segment d'activités économiques, avec les moyens de l'heure, rendant la mesure ambiguë lorsque le moyen de transport n'est pas précisé et les conditions de transport, notamment la qualité de la route très peu favorable.

L'éparpillement des exploitations et des fermes aux quatre coins de notre triangle national, avec la qualité de notre réseau routier nous poussera à des solutions de gestion très intégrées, en temps réel et de manière compacte, basés sur les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), que ce soit du capital humain, des ressources financières, des mutuelles de santé entre autres.

Il reviendra à la coordination technique de définir les superficies minimales qui justifieraient les investissements lourds qui y seront nécessaires pour assurer de bons rendements. Chaque superficie constituera une masse critique suffisante pour y associer des investissements tels que le dégagement au bull, le déchaumage mécanisé, l'adduction d'eau d'irrigation et d'eau potable, la construction et l'équipement de campus décents où il fasse bon vivre, et justifier les coûts de sécurisation des récoltes en champ quand il s'agira de la gestion des risques.

La gestion étant démocratique, nous obtiendrons de nos coopérateurs, lors de nos assemblées générales, les moyens pour réaliser notre politique de bien être, en mettant l'accent sur la qualité des logements dans les campus, de manière à rendre la vie agréable dans nos exploitations quel que soit l'éloignement par rapport aux centres urbains.

Nous comptons démarrer avec 40 coopérateurs pour la saison agricole 2018, pour espérer être autour de 500 coopérateurs, horizon 2022, en cinq années et 1000 coopérateurs, horizon 2027 soit dix ans d'âge.

III.3 NOS OPPORTUNITÉS

III.3.1 Notre planification stratégique

Notre stratégie repose sur le développement de l'ECONOMIE DE LA CONNAISSANCE. Nous allons combiner toutes les connaissances et expertises identifiées, dont les dépositaires accepteraient de travailler avec nous dans un agencement logique, efficace et efficient pour obtenir les meilleurs résultats possibles. Nous recrutons uniquement sur appel à candidature ou sur manifestation d'intérêt.

L'intéressement de nos coopérateurs est l'autre pendant de notre stratégie pour la résolution du problème de fidélisation du capital humain, qui par le fait même cesse d'être pour nous une simple ressource humaine. Cet intéressement de nos coopérateurs tient en notre volonté d'assurer à notre capital humain une formation permanente in situ pour lui garantir l'acquisition continue du savoir appliqué à son métier lui offrant alors une visibilité sur son plan de carrière.

Un service à la personne efficace ôtera de l'esprit du coopérateur tout blocage psychologique qui pourrait retenir son élan au travail, par la satisfaction de ses besoins primaires : Un service de restauration à la carte et suivi organisera ses repas. Une prise en charge médicale préventive et curative fera suite à des études épidémiologiques de nos sites, fermes, exploitation ou agropoles. Pour un accompagnement efficace aux charges parentales, nous serons appelés à renforcer les capacités des écoles dans nos sites d'implantation. Un service à la personne efficace tient aussi sur la possibilité donnée à chaque coopérateur d'augmenter son apport au capital, chaque année, dès l'ouverture de

celui-ci à cette intention, pour s'assurer un revenu toujours accru en fin d'exercices, en fonction de son engagement.

AFRICA FOOD COOP-C.A est ouverte, en tant qu'entreprise en MARKETING DE RESEAU, aux personnes physiques et morales, avec deux apports exigés, en NUMERAIRE et en INDUSTRIE.

Ainsi donc nous aurons cinq types de coopérateurs :

- Le coopérateur d'encadrement

Pour les coopérateurs d'encadrement qui sont recrutés sur appel à candidature et en fonction des spécialités nécessaires, L'apport minimum en numéraire est de 50 parts sociales. L'apport en industrie se traduit par son travail effectif dans l'entreprise, d'abord en temps partiel. Il passera en temps plein dès que les conditions de travail dans l'entreprise l'exigeront.

- Le coopérateur personne morale

Des institutions spécialisées sont approchées pour des coopérations spécifiques avec AFRICA FOOD COOP-C.A. Pour ces personnes morales qui sont approchées dans la cadre d'une collaboration envisagée, l'apport en numéraire est fixé à 50 parts sociales. La constitution de cet apport d'assistance est négociée. L'apport en industrie est traduit dans les conventions négociés et arrêtés. Ces accords doivent traduire la nature gagnant-gagnant de notre vision coopérative.

- Le coopérateur d'exécution

Pour les ouvriers spécialisés, le recrutement est fonction de l'ouverture des exploitations. L'apport en numéraire minimum est de 10 parts sociales. L'apport en industrie se traduit par leur travail effectif dans les différents systèmes de production et dans les exploitations, d'abord en temps partiel puis en temps plein.

- Le Coopérateur de la diaspora

Pour les Camerounais de la diaspora chaque offre d'intégration indiquera clairement le secteur d'activité dans lequel le postulant compte opérer son apport en industrie dans l'entreprise. Ne pouvant pas être disponible directement compte tenu de l'éloignement, le camerounais de la diaspora sera alors considéré comme coopérateur en dormance et intégrera l'entreprise avec son retour au pays. Son apport en numéraire minimum sera de 65 parts sociales, et ne dépassera pas 1% du capital.

- Le coopérateur externe

AFRICA FOOD COOP-C.A donne aux producteurs indépendants la possibilité d'être de l'aventure. Le producteur indépendant qui adhère à notre vision de la coopérative s'inscrit comme coopérateur externe sans participer au capital social. Il accepte de travailler avec l'entreprise dans le cadre d'un contrat assorti de clauses d'exclusivité entre lui et l'entreprise qui lui fournit un certain nombre de service donc : l'assistance technique, la fourniture des intrants et des aliments pour les élevages, la supervision et le suivi des performances. En contrepartie, le coopérateur externe est astreint au suivi des consignes et exigences de production et de rendement, et de vendre en priorité sa production à la coopérative, à un prix arrêté de commun accord.

C'est pour toutes ces raisons qu'il est prévu dans notre MASTERMIND, un programme de gestion intégrée exercé par des professionnels aguerris, constitué de deux entités : le MANAGEMENT et la PRODUCTION.

III.3.2 DES PROFESSIONNELS EN GESTION D'ENTREPRISE

III.3.2.1 LE CAPITAL HUMAIN

Le capital humain sera géré par un coopérateur d'expérience, qui cumule plusieurs années d'expérience dans le domaine des Ressources Humaines. Il sera assisté transversalement par un conseil juridique outillé dans le droit.

Pour que le coopérateur développe ses capacités et ses connaissances tout en produisant, il devra suivre une formation continue in situ, dont le modèle sera développé par des spécialistes, pour lui permettre de produire en apprenant, d'apprendre en enseignant et d'enseigner en produisant. Ceci lui permettra d'avoir une lisibilité et une visibilité sur son plan de carrière.

Le projet de formation in situ des coopérateurs sera développé et conduit par le responsable en développement personnel, responsable du bureau central de gestion des projets (PMO). C'est un challenge pour notre entreprise de mettre sur pied ce type de formation. Pour se faire, le PMO qui en a la charge devra solliciter l'assistance de la Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles de l'Université de DSCHANG ainsi que d'autres experts en pédagogie pour mettre sur pied un programme d'enseignement en ligne (e-learning) pour les travailleurs opérationnels. Cette forme d'enseignement assurera à tous et à chacun une lisibilité sur son plan de carrière et ses promotions au sein de l'entreprise.

Notre Centre de Formation Métier sera sous la responsabilité du Responsable du capital humain qui se chargera, de la planification, et de l'exécution des actions de formation, au cas où le Fonds National de l'Emploi ne nous pourvoirait pas en capital humain réclamé.

Nous allons créer la FERME ECOLE, DE PRODUCTION ET DE RECHERCHE à BAHAM dans les hauts plateaux. Cette ferme école sera le centre de formation de suivi et d'appui des fermiers coopérateurs externes, le centre de recherche de l'entreprise et le siège de notre organe recherche et développement.

La Responsable du capital humain aura aussi la responsabilité de la mutualisation des efforts pour la satisfaction des besoins communs dans notre entreprise par des activités annexes liées à la santé, aux finances et autres.

Les recrutements se feront par la base de la pyramide, et au regard de la qualification des candidats avec une attestation du Fonds National de l'Emploi, d'un centre de formation métier reconnu ou de notre Centre de Formation Métier propre qui pourra le cas échéant procéder à une évaluation du niveau de qualification du candidat. Seuls les candidats dont le savoir-faire sera attesté seront retenus. La formation continue in situ les prendra en main pour la suite de leur carrière.

Dans ce système de valorisation continu de la main d'œuvre par la formation et l'intéressement, seul le manque de terre pourra nous arrêter dans notre ambition de créer les emplois et la richesse.

III.3.2.2 LE PROJECT MANAGEMENT

Notre stratégie d'investissement repose sur LA GESTION PAR PROJET. Tout investissement sera effectué dans le cadre d'un projet qui l'encadrera par la rigueur de la démarche PMI (PROJET MANAGEMENT INSTITUTE) de mise en œuvre. Un bureau central sera chargé de coordonner le suivi des tous les projets de notre entreprise. LE PMO Projet

Management Office.

III.3.2.3 LE BUSINESS ANALYST

Un business analyst (analyste d'affaires) aura la charge d'analyser la cohérence des différents agrégats dans les différents plans d'affaire, au regard des différents ratios conventionnels qui encadrent les bonnes pratiques en affaire. Il sera le chef d'orchestre de notre stratégie de développement. Il aura un rôle transversal sur tous les secteurs de notre activité.

III 3.2.4 COMMERCE MARKETING ET VENTES

Notre ambition c'est de vendre avant de produire. Le rôle du responsable du département marketing sera de dénicher les opportunités d'affaires intéressantes et de les proposer afin que leur faisabilité soit analysée et des projets initiés avec des probabilités de réussite assez grande.

Notre objectif est de prendre nos parts sur un marché qui du reste n'est pas saturé. La vente de nos produits sera accompagnée de la promotion de notre marque afin que l'augmentation de notre production repose sur une clientèle certaine et fidèle;

Nous devons innover et investir dans une LOGISTIQUE et un TRANSPORT différents, dans un conditionnement de nos produits plus adapté et qui réduise les pertes après récolte entre le champ et le marché augmentant ainsi nos marges.

Nous devons Innover sur le PACKAGING, afin de rendre nos produits plus attrayants dans leur présentation, plus accessibles dans leur conditionnement et plus disponibles dans nos cités pour nos consommateurs. Nous devons cesser notre vente à l'étalage traditionnelle, où nos produits sont exposés à même le sol dans la boue et les immondices dans des conditions d'hygiène affreuses dans nos différents marchés. Nous devons offrir à notre clientèle un produit dans un conditionnement adapté au mode de vie d'aujourd'hui, un mode vie citadine caractérisé par la vitesse et l'empressement.

Le responsable du marketing et vente travaillera en collaboration avec notre département RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT.

III.3.2.5 COMPTABILITÉ – FINANCES – FISCALITÉ - DROIT

Une équipe multidisciplinaire, incluant des experts en finance, gestion et management assurera la comptabilité au sein de notre entreprise afin que toutes les opérations financières soient menées en toute transparence. La même équipe d'experts des questions financières et comptables devra s'assurer de la mise à jours des documents liés à la fiscalité (paiement des impôts, etc.).

La gestion des FINANCES nous assurera une bonne tenue de nos engagements envers nos partenaires financiers, les banquiers et les autres. Pour se faire nous aurons à nous assurer la maîtrise des lois et règlements, le DROIT régissant notre domaine de manière à n'avoir aucun démêlé avec les tiers.

III.3.3 DES PROFESSIONNELS EN GESTION TECHNIQUE ET PRODUCTION

III.3.3.1 LA COORDINATION TECHNIQUE

La coordination technique est cette équipe faitière qui met en relief l'orientation de

l'entreprise dans sa politique de production adoptée par son Conseil d'Administration. Elle intègre tous les spécialistes intervenant dans la production : l'agronome, les informaticiens, les agriculteurs, le QHSE, l'hydraulicien, le chimiste, l'environnementaliste, le pisciculteur-halieute, etc.

Tous les cadres spécialistes de l'entreprise, chacun son domaine, développent leur programme de manière à faire ressortir la valeur ajoutée permanente justifiant leur présence coopérative. Ils préparent chacun son plan d'action pour une synchronisation parfaite des différents systèmes dans le fonctionnement global de notre organisation.

Notre cœur de métier, c'est la production agropastorale. Il pourra évoluer vers l'agro-alimentaire puis l'agro-industrie.

III.3.3.2 LES AGRONOMES

Les agronomes mettront tout en œuvre pour la réussite de notre mission dont l'énoncé s'inscrit dans notre humble contribution à la lutte contre la pauvreté au Cameroun.

Ils conçoivent les plans d'affaires pour toutes les exploitations agricoles. Ils sont garant des itinéraires techniques des diverses spéculations à développer.

Ils définissent les stratégies efficaces pour la protection, la conservation et l'amélioration des sols, en fonction de leurs natures. Ils produisent en continue les informations relatives à la maximisation de la production, par l'entremise de l'expérimentation et la recherche.

Ils proposent et mettent en œuvre des méthodes d'intensification des cultures, par la maîtrise et l'utilisation de façon adéquate des techniques naturelles, mécaniques et de nouvelles technologies permettant de garantir une production optimale et innovante.

Ils mettent en place les processus et les outils servant à améliorer la sélection des productions végétales et animales. Ils sont en permanence à l'observation des changements climatiques et environnementaux afin d'adapter les modes de culture. Ils trouvent les variétés des cultures les mieux adaptées à la région de production, proposent des remèdes naturels et/ou artificiels de lutte contre les parasites et mauvaises herbes.

Ils valident les produits, et intrants, en conformité avec les services d'homologation de la qualité des produits livrés suivant les exigences du client. Ils calculent et proposent un plan d'aménagement efficace et efficient des plantations et des fermes en tenant compte du logement du personnel, du transport des récoltes et du matériel. Ils gèrent et dirigent des projets agropastoraux, veillent à la protection de l'environnement, maîtrisent des ressources naturelles. Ils garantissent la qualité des récoltes et contrôlent l'application de procédures Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement (QHSE) Les agronomes travaillent en collège.

III.3.3.3 LES AGRICULTEURS

Les agriculteurs mettent en œuvre les projets agricoles des ingénieurs agronomes qui ont reçu les assentiments du PMO et du BUSINESS ANALYST et l'approbation du Conseil d'Administration. Ils travaillent sous la supervision des CHEFS D'EXPLOITATION.

III.3.3.4 LES ÉLEVEURS

Les ingénieurs des travaux agricoles en charge de la production animale élaboreront leurs plans d'affaires pour toute production animale qui leur sera demandée sur recommandation du chargé du marketing. Dans le recyclage des résidus des exploitations il sera envisagé la création d'une porcherie par exploitation.

La production de la volaille et des autres spécimens d'animaux dépendra des commandes et des cahiers de charges des clients.

III.3.3.5 LES PISCICULTEURS

Dans les parties marécageuses de nos terres, nous développerons la pisciculture. L'incidence des indications de nitrites et des nitrates dans nos étangs nous commande un développement de systèmes de filtration des eaux de nos étangs à une fréquence nécessaire pour les maintenir propres et plus rentables. Ceci nous emmène tout naturellement à réfléchir sur l'aquaponie : comment recycler ces déjections de poissons qui constituent une ressource pour les plantes à feuille cultivées sur de l'eau en bac comme les différentes salades et les autres légumes feuilles.

III.3.4 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le rapport de Brundtland (1987) définit le développement durable comme étant : « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Afin de garantir la pérennité de notre entreprise, les techniques et technologies agricoles protectrices ou préservatrices de l'environnement seront scrupuleusement étudiés et adaptées à nos différentes activités de production.

Pour garantir la pérennité de notre entreprise, nous devons nous assurer de nous inscrire dans la logique d'un développement durable, nous inscrire dans la logique de protection de la nature qui produit par cycle et non en ligne comme l'industrie ordinaire d'aujourd'hui. Il sera donc question de faire un travail en boucle entre la production animale et la production Végétale. Le principe consistera à utiliser les produits ou sous-produits issus d'un système de production pour booster la production de l'autre système et vice-versa. Il sera par exemple question de récupérer les déchets agricoles pour formuler les aliments nécessaires pour la production animale et récupérer les déjections fécales issues de la production animale, les transformer et les utiliser comme amendement organique pour la production agricole. Autant que faire se peut, il ne faut rien perdre dans le circuit de production, nous devons valoriser au maximum nos ressources en établissant des ponts entre la production animale et la production végétale.

Il sera aussi question d'encourager une production biologique en limitant l'utilisation des produits chimiques tant dans la production végétale qu'animale. Nous pouvons par exemple implémenter la Culture du Moringa Oleifera (une plante à forte valeur nutritionnelle) pour formuler les Aliments nécessaire à la production animale (pisciculture, production bovine, etc.).

La pérennité de notre entreprise passe par la protection de l'environnement en utilisant au minimum possible les intrants chimiques, en utilisant autant que faire se peut des énergies renouvelables, le recyclage des déchets en tenant compte de la finitude des ressources dont nous disposons.

Nous entrevoyons donc un département de production de compost par le recyclage des ordures ménagères collectées, le recyclage des déjections et autres résidus de nos unités de productions agricoles, animales et piscicoles. Nous axerons nos besoins en énergies électriques domestiques vers plus de solaire. Le biogaz alimentera nos bases vie pour les utilitaires en cuisine. A cet effet, il sera donc question de construire des digesteurs à proximité de nos bases vie et les alimenter avec des déchets biodégradables issus de nos différents processus de Production dans le but de produire du Biogaz pour nos besoins en énergie et utiliser le digestat comme amendement organique pour la production des pépinières de jeunes plants (Moringa, agrumes, papayers, manguiers, avocats, etc).

Nous pourrons par la même occasion donner du travail à notre capital humain en leur faisant intégrer les équipes en charge du compostage des ordures ménagères dans les périodes creuses de leurs activités principales.

III.3.5 HYDROLOGIE – HYDRAULIQUE - IRRIGATION

Notre souci majeur est une agriculture biologique à haut rendement. Ce haut rendement ne peut s'obtenir qu'en maîtrisant la disponibilité et la qualité de l'eau entre autres. Le stress hydrique que subissent les plantes durant la contre-saison les empêche de livrer leurs meilleurs fruits, leur meilleur rendement. Nous devons donner de l'eau à la plante quand elle en a besoin.

L'hydrologie sera un facteur déterminant dans le choix des sites de nos exploitations. L'existence de cours d'eau est des atouts recherchés au moment de la prospection des sites d'exploitation. Le responsable de l'irrigation approuvera les caractéristiques de tels sites, car les moyens d'exhaure devront être adaptés (prise d'eau en rivière, captage de source ou réalisation de forage...).

La conception et la réalisation des AEP (adductions d'eau potable) seront impératifs dans tous les sites quelle que soit la Région, tant pour la consommation dans les bases vie que pour l'irrigation et même la régulation dans les autres productions comme la pisciculture. Le type d'adduction sera défini par l'harmonie entre les tous les acteurs qui ont besoin d'eau dans leur domaine de production. La démarche par la demande sera utilisée, ainsi le cahier de charge de chaque acteur nécessaires sera soumis au responsable de l'Eau qui se chargera de dimensionner et mettre sur pieds l'ouvrage le mieux adapté.

La gestion intégrée des ressources en Eau sera de mise, c'est pourquoi toutes les techniques permettant son utilisation rationnelle et sa réutilisation seront à privilégier. L'objectif à terme est d'arriver, pour les cultures à une irrigation goutte à goutte.

Dans la phase de déploiement d'Africa-Food Processing, la fourniture en eau sera également primordiale pour la mise sur pied d'une unité agro-industrielle. Tous les systèmes permettant de traiter et de mettre à disposition une eau de qualité feront l'objet d'une attention particulière. Mais avant ce déploiement les structures partenaires dans la transformation de nos produits agricoles (Manioc par exemple) pourront recevoir un appui de l'hydraulicien dans le cadre de la coopération pour l'obtention d'un produit fini de qualité qui sera aussi un avantage pour AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-CA.

III.3.6 QUALITÉ – HYGIÈNE – SÉCURITÉ – ENVIRONNEMENT (QHSE)

Notre ambition est de nous certifier ISO un jour. Le QHSE est une entité transversale de suivi de la QUALITE, de l'HYGIENE de la SECURITE et de L'ENVIRONNEMENT dans la chaine de décision et de production des denrées alimentaires. Dans tous les aspects de notre vie d'entreprise, cette entité veillera, nous surveillera pour nous assurer d'être sur le bon chemin, celui de l'excellence.

Selon l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO), la qualité est "L'ensemble des propriétés et caractéristiques d'un service ou d'un produit qui lui confèrent l'aptitude à satisfaire des besoins exprimés ou implicites". Elle est alors en rapport avec la nature, la composition et les propriétés des produits mais exprime aussi la recherche de l'excellence. Dans le secteur de l'agriculture, la qualité concerne la sécurité alimentaire, l'application des règlements d'hygiène, le respect de normes de l'environnement et la satisfaction des clients sur les produits qu'ils consomment.

La demande de nombreux consommateurs, plus exigeants sur l'origine du produit alimentaires, qui réclament une meilleure transparence sur les conditions de leur élaboration, encourage cette orientation qualitative. Le consommateur veut aujourd'hui un produit sain et bien défini commercialement. L'aspect hygiénique et sanitaire (en dehors des considérations sur les caractéristiques nutritionnelles ou organoleptiques des produits) est sa préoccupation particulière. C'est pour cette raison que la qualité devient un thème vedette des nouvelles politiques agricoles, une préoccupation de la société et une nouvelle donne des politiques agricoles.

Bénéfice du QHSE sur l'agriculture

- L'industrie

Les agriculteurs, les fabricants et les producteurs agroalimentaires sont les principaux bénéficiaires des normes ISO sur l'agriculture.

- Consommateurs

Le QHSE par l'application des normes renforce l'efficacité et favorise le développement durable et la traçabilité dans le secteur de la production agropastorale et agroalimentaire. Il instaure également un langage international commun, qui élargit les débouchés du commerce transfrontalier des denrées alimentaires et des animaux d'élevage. Ainsi, les consommateurs bénéficient d'un produit final de bonne qualité et sans danger pour leur santé

- Organismes de réglementation

Les normes ISO aident les organismes à satisfaire aux exigences légales et sectorielles en vigueur en établissant des références en termes de sécurité fonctionnelle, de traçabilité et de qualité à tous les niveaux, des matériels aux matières premières utilisées dans l'agriculture, jusqu'aux produits alimentaires en bout de chaîne.

- Qualité

La sécurité des denrées alimentaires est l'un des objectifs motivant AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-CA à se servir de nombreuses normes ISO sur l'agriculture. ISO 22000, Systèmes de management de la sécurité des denrées alimentaires – Exigences

pour tout organisme appartenant à la chaîne alimentaire

- Environnement

L'agriculture durable fait partie des objectifs prioritaires de l'ISO, comme en témoignent les normes visant à rendre l'agriculture aussi verte que les champs de labour. L'érosion et la perte de fertilité des sols, le déclin de la biodiversité et l'appauvrissement des ressources en eau sont des signes typiques de dégradation observés sur une part importante des terres de la planète. La dégradation des terres nous concerne tous, car elle menace notre sécurité alimentaire et notre approvisionnement en eau. De plus, elle a un impact majeur sur l'économie, principalement dans les pays du Tiers Monde.

AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-CA par son service QHSE fera de l'ISO 14055, Management environnemental – les lignes directrices pour l'établissement de bonnes pratiques pour combattre la dégradation et la désertification des terres. L'établissement de bonnes pratiques visant à combattre la dégradation des terres et à favoriser la remise en état des terres appauvries.

- Sécurité

L'utilisation des pesticides est une pratique réelle de l'agriculture moderne d'aujourd'hui. Il est donc primordial de protéger les agriculteurs contre ces substances toxiques.

III.3.7 AMÉNAGEMENT DES SITES DES EXPLOITATIONS

Nous distinguons trois catégories de sites :

- **LA FERME.** De superficie inférieure à 25ha, la ferme est la plus petite exploitation. Elle peut être tenue directement par l'entreprise ou par le coopérateur externe qui la détient. Ce dernier est tenu d'habiter sa ferme.
- **L'EXPLOITATION.** C'est un bloc unique de superficie supérieure à 25ha et inférieure ou égale à 50ha exploité par la coopérative. C'est aussi un regroupement de 10 fermes au moins et 30 fermes au plus lorsque les fermes sont exploitées par les coopérateurs externes.
- **L'AGROPOLE.** C'est un bloc unique de superficie supérieure à 50ha exploité directement par la coopérative. C'est aussi un ensemble de 10 exploitations en activité.

Pour les aménagements et l'entretien des sites des exploitations, nous aurons besoin d'un spécialiste qui pourrait combiner GENIE CIVIL, GENIE RURAL et GENIE URBAIN. Pour que nos sites soient rentables ils doivent être inscrits dans la durée. Leur efficacité tient sur le fait qu'ils soient bien conçus, bien réalisés et bien entretenus de manière à rendre la vie agréable pour le coopérateur et pour le visiteur, qu'il soit partenaire ou touriste.

L'objectif de notre projet étant de développer un modèle agricole innovant s'appuyant à la fois sur la transformation des savoir-faire théoriques en réalisations pratiques et concrètes, mais aussi la formation permanente de notre personnel, les plans d'organisation des sites de productions devront prendre en compte cette grande diversité d'activités qui y seront pratiquées. Chaque corps de métier devra donc en dehors des espaces de circulation communs trouver sur le site des espaces aménagés non seulement pour leurs activités de

production, mais aussi de formation des jeunes techniciens, ouvriers et cadres.

- La production Agricole

Ces activités de production incluent la production végétale, la production animale, la production avicole et piscicole. Nous investirons dans des outils et infrastructures adaptés non seulement à notre environnement tropical, mais aussi un accent particulier sera mis sur l'utilisation des matériaux de construction locaux (Briques de terre, planches de bois, tuiles en micro béton etc.).

Même s'il est vrai qu'au cours de la première campagne agricole 2018 – 2019, nous pratiquerons de la essentiellement les cultures du Manioc, Soja, Mais, il n'en demeure pas moins que la planification des espaces agricoles sera fera dans le long terme en tenant compte de la diversification future des cultures. Ainsi les superficies cultivables ou exploitables, alloués aux diverses cultures (Mais, Soja, Tomate, Riz, Manioc, Pommes de terre, Banane-Plantain, etc.) seront définies avec la collaboration du Bureau Technique, dans le cadre de la conception d'un plan d'aménagement ou d'organisation de notre ferme agricole. Il est important d'indiquer que la taille des parcelles cultivables tiendra compte du principe de rotation des cultures et des espaces aménageables pour la circulation des engins de transport et la circulation des canalisations devrait servir à l'irrigation des cultures. Partant du principe qu'avant et après les cultures, du matériel et les récoltes devront être calibrés, stockés et mis sous emballage avant d'être mis à la disposition des consommateurs, mais aussi que pendant les cultures, les ouvriers auront besoin d'aire de repos, la plateforme d'activité économique d'AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-CA sera composée de modules suivants :

- Une aire logistique avec un quai de réception et de stockage des matériels, matériaux et produits phytosanitaires, mais aussi d'expédition des produits des champs ainsi que des magasins de stockage et une zone de stationnement des gros porteurs et autres véhicules de travaux.
- Un Atelier de mécanique constitué de plusieurs hangars pour engins lourds (Tracteurs, etc.) où pourront être effectuées toutes les réparations des outils de travail, mais aussi ou seront stationnées les différents engins agricoles.
- Une unité de calibrage des récoltes (tri des fruits et légumes, etc.) qui sera constituée des espaces pour conditionnement et exposition des récoltes aux potentiels acheteurs.
- Une pépinière d'essais et un laboratoire de qualité
- Un bloc administratif avec une salle d'exposition, des salles de réunions, des bureaux

Toutes ces infrastructures et bien d'autres feront l'objet d'un design, pré-dimensionnement préalable sous la coordination du Bureau Technique.

- La production avicole et piscicole

L'élevage avicole sera essentiellement constitué de poulets de chair, de poussins, de poules reproductrices et de poules pondeuses. Les autres spécimens (les dindes, les oies, les canards, les lapins les pintades poulets du village) seront introduits au fur et à mesure

des études de rentabilité. Les infrastructures (Construction et aménagement des bâtiments pour stockage des aliments, évacuation, stockage, traitement de tous effluents et autres déchets.) devant accueillir les différentes catégories seront progressivement mises en place avec la coopération des ingénieurs responsables de ces secteurs d'activités.

Les étangs de pose, d'empoissonnages et de pêche réglée réservées à la production du poisson pour la consommation seront construites avec l'appui des ingénieurs piscicoles en prenant en compte les aspects tels que la capacité d'accueil des étangs (nombre de poissons dans les étangs), les facteurs environnementaux et climatiques (variations de température), et les dispositions relatives à l'entretien des étangs.

- Les espaces d'habitation et cadre de formation

Afin de répondre aux exigences d'une formation axée sur les compétences pour participer au développement agricole du Cameroun et de l'Afrique en général, AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-CA se dotera d'un centre de formation incluant tous les corps de métiers participant à l'activité de production afin que le savoir théorique puissent être transformé en résultats pratiques, concrets, et que l'expérience pratique puisse servir au développement des connaissances théoriques. A cet effet, un minimum d'infrastructures incluant les espaces d'habitation (internats) et les locaux du centre de formation devront être construits. Ces activités de formation portant sur l'implantation et la mise en œuvre d'un programme d'école-atelier d'agriculture ayant pour objectif d'améliorer les capacités techniques et managériales du personnel de la coopérative et autres jeunes Camerounais, commandent la construction :

- D'un bloc administratif constitué de bureaux, salles de réunion,
- Des salles d'enseignements accompagnés d'outils pédagogiques
- Un incubateur ou laboratoire de recherche équipé des instruments et outils de recherche à la pointe de la technologie.
- Une salle multimédia, équipée d'ordinateurs de dernière génération
- Des dortoirs et autres espaces de loisirs
- Une cantine fournissant au moins deux repas par jour.
- Un centre de premiers soins et de premiers secours et bien d'autres.

En outre, tous ces bâtiments seront équipés des installations d'adduction d'eau potable et un système de VRD sera mis en place pour assurer la collecte des eaux usées domestiques et eaux vanes.

Même si ce grand projet académique reste encore à mettre au point dans le détail et à éprouver. Ce sera l'activité d'expérimentation la plus importante de la coopérative durant ses premières années d'existence. Dans ce cadre, elle devra nouer des liens avec la recherche universitaire (Faculté d'Agronomie et de Sciences Agricoles (FASA) de l'université de Dschang, l'École Nationale Supérieure des Sciences Agro-industrielles (ENSAI) de N'Gaoundéré, etc.)

Il est important de souligner que toutes ces infrastructures ne pourront pas remplir les fonctions pour lesquelles elles ont été conçues pendant la durée de vie pour laquelle elles

ont été dimensionnées si un programme permanent d'entretien de toutes ces structures n'était pas mis en place. Et donc nous œuvrerons d'un commun accord avec toutes les autres départements de la coopérative AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-CA afin d'élaborer un programme de suivi permanent, incluant des inspections, la documentation des dommages, les réparations et le développement d'un Système de Management de la Maintenance (SMM) de toutes ces infrastructures. Nous voulons enfin souligner que tout ce vaste programme s'inscrit dans une vision à long terme de notre projet et que nous sommes bien conscients que beaucoup de activités ne pourront être réalisées dès les deux prochaines années et surtout que notre capacité d'action dépend de la célérité avec laquelle chaque coopérateur remplit ses obligations.

III.3.8 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

"Research and development" refers to all activities undertaken systematically to increase the sum of knowledge, including knowledge of man, culture and society, as well as the use of this sum of knowledge for new applications. The term also refers to the statistical, economic, accounting or organizational categories that relate to these activities. "Research and development" is a major element of growth and development through innovation, both for a company and for a country or a large economic zone.

The vision of AFRICA FOOD's Research and Development Department is to increase its productivity by using available natural resources or modified inputs in the quantity recommended to protect its environment in order to meet the growing demand of its citizens in Africa and around the world.

The mission of AFRICA FOOD's Research and Development Department is to give an authentic and personal touch to the identity of the company by collecting and processing data and information in unexplored, abandoned or forgotten areas, of the national agro pastoral activity, with the aim of innovating to create a surplus of value and even exclusivities.

The research and development activities of AFRICA FOOD will try to improve its production capacity, quality, especially environmental, in order to create new goods and services, if possible in accordance with the orientations of the marketing department and, among others, in sustainable development.

- Les Informaticiens

Les informaticiens sont la clef de voûte de tout notre système de gestion. En maîtrisant la collecte et la transmission des données et des informations en temps réel, ils nous permettent de décupler notre efficacité et notre efficience.

Ils nous permettront de rapatrier en temps réel les données et les informations liées à la gestion du personnel éparpillé dans les exploitations, à la gestion des unités irriguées, la gestion de la qualité des eaux des étangs et des bacs d'aquaponie pour ne citer que ces applications-là.

La gestion de l'informatique, des systèmes d'information et des télécommunications sera au cœur de notre ambition de nous situer au peloton de tête dans le domaine de l'agropastoral que nous embrassons.

III.4 NOS MENACES

III.4.1 L'ACCÈS À LA TERRE

L'accès peut présenter une bonne dose de menace. Nous ne maîtrisons pas très bien le régime foncier au Cameroun. Des rumeurs font état de ce que des titres de propriété sont établis sur des surfaces entières sans que les chefs de troisième soient au courant. Ceci allongera les procédures d'acquisition des terres.

III.4.2 LES FINANCEMENTS

Les financements présentent une bonne dose de menace. Les banques classiques demandent toujours des garanties pour accorder les prêts à leurs clients. Notre constitution comme entreprise coopérative et nos ambitions de croissances nous laissent entrevoir que nous aurons des difficultés à donner des éléments de garantie pour nos emprunts auprès des institutions bancaires. Nos démarches pour le financement pourraient être laborieuses pour cela.

IV. CONCLUSION

NOS OBJECTIFS SE DÉPLOIENT SUR 4 VOILETS

LE VOILET SOCIAL

Offrir au plus grand nombre de coopérateurs l'accès et la sécurité d'un emploi stable et rémunérateur pour les sortir de la précarité. Leur Distribuer un salaire décent en contrepartie de leur travail et le plus longtemps possible. Leur distribuer le produit du travail commun en fin d'exercice, au prorata de l'apport en numéraire de chacun au capital de l'entreprise et ce le plus longtemps possible.

L'effet multiplicateur voudra qu'un emploi offert, un salaire servi ait des effets induits sur au moins cinq autres personnes membres de la famille.

Le programme de formation in-situ ouvrira la porte à l'emploi à toujours plus de personnes du domaine agricole et même avec des reconversions possibles des filières de formation de base stérile vers l'agropastoral qui a un fort potentiel d'emploi.

L'effet stabilisateur voudra que les exploitations soient réalisées avec l'accord et l'aval des chefs de villages qui seront eux-mêmes coopérateurs. Les jeunes des villages accueillants seront ainsi en pole position pour les emplois ainsi créés. Nous inverserons le sens de l'exode. Nos enfants rentreront de la LYBIE.

LE VOILET ECONOMIQUE

Créer une chaine de valeurs stable. Nous allons produire des biens de consommation essentiels en denrées alimentaires pour pouvoir servir trois repas par jour au milliard deux cent millions d'africains d'Afrique et ceux de la diaspora.

En produisant ce que nous consommons pour consommer ce que nous produisons,

nous serons dignes et autonomes.

LE VOLET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Nous allons mettre sur pied un système de production en cycle, avec une gestion intégrée des sous-produits générés par notre activité pour prolonger la chaîne de valeur en prenant soin de l'environnement à qui nous tâcherons à restituer ce que nous lui aurons prélevé. Nous n'allons pas produire en ligne comme l'industrie d'aujourd'hui qui ne sait que faire de ses déchets. Nous ne générerons aucun déchet.

LE VOLET POLITIQUE

Nous nous disposons en développeur de solutions, pour les problèmes de survie qui minent notre population et qui s'appelle le CHOMAGE le SOUS-EMPLOI. L'agropastoral que nous développons en ce moment, avec des activités connexes et des activités annexes, va sûrement nous ouvrir à l'agro-alimentaire et plus tard à l'agro-industrie.

Entre le libéralisme débridé d'un capitalisme sans âme, et le centralisme paralysant d'un socialisme sans esprit, nous traçons une troisième voie. La conjugaison entre le corps social qui est notre société coopérative et le corps initial et premier qui est le coopérateur, engendrera, à coup sûr, l'esprit et l'âme sociaux qui manquent à notre société aujourd'hui :

- L'esprit de solidarité et de partage de la richesse que notre environnement met gracieusement à notre disposition. Dans cet esprit de partage, nous découvrons qu'il y a suffisamment de richesse pour tout le monde, et que la pauvreté est en réalité artificielle.
- L'âme de la continuité sans fin de l'activité, tant que les salaires seront distribués en même temps que les fruits du labeur commun seront équitablement partagés. Comment en serait-il autrement quand ces salaires et ces fruits sont générés par le travail commun dans un développement en cycle!

Cette troisième voie, c'est : LE SOLIDARISME.

La constitution d'AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-CA est effective avec son immatriculation survenue le 10 Janvier 2018. Notre volonté est ferme et notre ambition est de taille. Nous comptons avoir l'appui substantiel des pouvoirs publics pour nous accompagner dans cette aventure bienheureuse pour notre pays et même de notre sous-région Afrique Centrale.

Nous nous attelons à constituer une équipe à la hauteur de nos ambitions. Le recrutement se fait de manière ciblée, en fonction des profils recherchés. Le capital humain déjà rassemblé est constitué de fortes têtes. Puisse la volonté des uns et des autres ne faire défaut à aucun moment.

Notre projet qui est la mise sur pied de l'entreprise coopérative avec conseil d'administration, AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-CA est défini pour être terminé en Décembre 2020 avec le fonctionnement effectif d'au moins une exploitation agricole totalement intégrée. Le ciel nous est favorable.

A nous la victoire sur la pauvreté !

Nos contacts :

Luc KAMTO 675 94 33 31 / 698 79 56 97

luckamto0@gmail.com



***La Force du Groupe!
La puissance du Nombre!.***

